

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018**

Le vingt-huit mars deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de COULIMER, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves. JOURDAN

Présents : Yves JOURDAN, maire ; Philippe BARBE, Benoît AGUINET, adjoints ; Christine ROGUET, Olivier BOURGOUIN (arrivé après la délibération 2018.03-05), Thierry FAYET, Albert LEGOT, Bernard MOULINIER, Jean-Claude MARINTHE et Pascal LEVALLOIS ; conseillers.

Absent excusé: Jean-Yves ROYER, qui a donné procuration à Benoît AGUINET.

Christine ROGUET a été nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 22/03/2018

Date d'affichage : 29/03/2018

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance de conseil
2. Dissolution du CCAS
3. Approbation du Compte Administratif Lotissement 2017
4. Approbation du Compte de Gestion Lotissement 2017
5. Vote du Budget Primitif Lotissement 2018
6. Approbation du Compte Administratif 2017
7. Approbation du Compte de Gestion 2017
8. Affectation du résultat
9. Vote des taux des contributions directes
10. Vote du Budget Primitif 2018
11. Questions et informations diverses

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente.

DISSOLUTION DU CCAS

Délibération 2018.03-01

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que la loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République donne la possibilité aux Communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur centre communal d'action Sociale (CCAS).

Le CCAS de la commune a déjà été mis en sommeil (délibération du 24/10/2014)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** à l'unanimité de dissoudre le CCAS de la Commune au 31 décembre 2017

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 LOTISSEMENT COMMUNAL

Délibération 2018.03-02

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur Municipal, le conseil municipal siège alors sous la présidence de Philippe BARBE, 1^{er} adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Résultats reportés	0,00 €	+ 950,39 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture 2017	0,00 €	+ 950,39 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 LOTISSEMENT COMMUNAL

Délibération 2018.03-03

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du compte de gestion dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte de Gestion 2017 dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur Municipal

AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT COMMUNAL

Délibération 2018.03-04

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement :

. Un résultat de clôture de l'exercice 2016	0,00 €
. Un résultat positif pour l'exercice 2017	0,00 €
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2017	0,00 €

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2017	950,39 €
. Un solde des restes à réaliser 2017	0,00 €
. Soit un besoin de financement de	0,00 €

- **Décide**, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

. Au compte 1068 (recettes)	0,00 €
-----------------------------	--------

En section de fonctionnement de l'exercice 2018

. Le solde au compte 002 (Résultat reporté)	0,00 €
---	--------

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 LOTISSEMENT COMMUNAL

Délibération 2018.03-05

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2018 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent en section d'investissement à 205 040.00 €.et en section de fonctionnement à 204 090.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif tel qu'il est présenté

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	205 040.00 €.	205 040.00 €.
FONCTIONNEMENT	204 090.00 €	204 090.00 €

✂ Arrivée d'Olivier BOURGOUIN ✂

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET PRINCIPAL

Délibération 2018.03-06

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur Municipal, le conseil municipal siège alors sous la présidence de Philippe BARBE, 1^{er} adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Résultats reportés	137 676.52 €	- 61 233.87 €
Dépenses de l'exercice	188 861.06 €	70 704.72 €
Recettes de l'exercice	264 847.56 €	117 186.58 €
Résultat de l'exercice	75 986.50 €	46 481.86 €
Résultat de clôture 2017	213 663.02 €	- 14 752.01 €
Restes à réaliser		- 780.00 €

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET PRINCIPAL

Délibération 2018.03-07

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du compte de gestion dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte de Gestion 2017 dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur

AFFECTATION DU RESULTAT

Délibération 2018.03-08

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
Un résultat de clôture de l'exercice 2016	137 672.52 €
Un résultat positif pour l'exercice 2017	75 986.50 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2017	213 663.02 €
EN SECTION D'INVESTISSEMENT	
Un résultat de clôture de l'exercice 2017	-14 752.01 €
Un solde des restes à réaliser 2017	-780.00 €
Soit un besoin de financement de	15 532.01 €

- **Décide** à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

EN SECTION D'INVESTISSEMENT de l'exercice 2018	
Au compte 1068 (recettes)	15 532.01€
EN SECTION DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2018	
Le solde au 002 (résultat reporté)	198 131.01 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Délibération 2018.03-09

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2017. Il propose de maintenir les mêmes valeurs pour 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Fixe** les taux d'imposition des taxes directes locales tels que définis dans le tableau suivant

Taxe d'habitation	Taxe foncière (Bâti)	Taxe foncière (Non bâti)	CFE
11,03 %	8,19 %	22,69 %	8,54 %

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET PRINCIPAL

Délibération 2018.03-10

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2018 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent en section d'investissement à 107 412.00 € et en section de fonctionnement à 436 549.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif tel qu'il est présenté

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	107 412.00 €	107 412.00 €
FONCTIONNEMENT	436 549.00 €	436 549.00 €

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose de baisser les taux des taxes locales en 2019

Fin de séance à 20 h 45